



## CERTIFICAT D'ASSURANCE

Aviation Générale		Police n° 2015/51132	
Assuré:  <b>HUMBERT Jean François</b>  40 RUE CARNOT 93230  ROMAINVILLE FRANCE	Date d'émission : <b>03/12/2015</b>		
	Période de couverture :		
	Du : <b>03/12/2015</b>	Au : <b>02/12/2016</b>	
	<b>DJI PHANTOM Cat. D S1 et S3</b>	<b>MMD : inférieure à 500 Kgs</b>	
Limites géographiques : EUROPE			
<b>Montant de la garantie Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers par accident :</b>			
<b>EUR 1 600 000,00 (Un million six cent mille)</b>			

A l'attention des autorités et autres personnes impliquées.

### Certificat d'assurance :

La présente attestation a pour objet de certifier qu'un contrat d'assurance a été signé entre le signataire et l'assuré désignés ci-dessus.

Elle est valable uniquement pendant la période concernée.

Elle est utilisable par le propriétaire ou l'utilisateur de l'aéronef assuré, muni des autorisations réglementaires.

La validité du contrat d'assurance est soumise à la condition que les primes aient été réglées.

L'attestation délivrée est soumise aux termes, conditions, limites et exclusions figurant aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance.

Délivré par les Compagnies Membres de LA REUNION AERIENNE le: 03/12/2015

Signature autorisée :



SIEGE SOCIAL : 134, RUE DANTON - 92300 LEVALLOIS-PERRET - FRANCE  
Tél : +33 (0)1 71 05 46 00 - Fax : +33 (0)1 71 05 49 00 - [www.la-reunion-aerienne.com](http://www.la-reunion-aerienne.com)

Groupement International d'Assurances et de Réassurances  
Groupement d'intérêt économique régi par l'ordonnance du 23 septembre 1967  
703 002 352 R.C.S. NANTERRE - Siret 703 002 352 00028